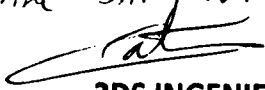


Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/02/2025 - B2025/003886 - 2017 B 01564 - 831 054 598 - 3DS INGENIERIE

SOMMAIRE

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 7

certifié conforme
la Présidente Directrice Générale
Carine SANJINI


3DS INGENIERIE
29, Chemin du Mourion
30400 Villeneuve lès Avignon
Siret : 831 054 598 00014

SEC CABINET J.F. GOUX
3, Rue Léon-Marie Cesné

78200 MANTES LA JOLIE
01.34.76.91.44.

COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SASU 3DS INGENIERIE

29 CHEMIN DU MOURION

30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

N° SIRET : 83105459800014

Code APE : 7112B

SEC CABINET J.F. GOUX

3, Rue Léon-Marie Cesné

78200 MANTES LA JOLIE

TEL : 01.34.76.91.44.

FAX : 01.34.76.88.08

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	3 071	1 143	1 928	348	1 580 454.77
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	3 071	1 143	1 928	348	1 580 454.77
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	18 300		18 300	24 300	-6 000 -24.69
	Autres créances	149		149	819	-670 -81.81
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	64 755		64 755	46 453	18 302 39.40
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	83 204		83 204	71 572	11 632 16.25
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	86 275	1 143	85 132	71 919	13 212 18.37

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000			
	Réserves						
	Réserve légale	100		100			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	39 359		29 270		10 089	34.47
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 187		10 089		98	0.97
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	50 646		40 459		10 187	25.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	30 697		26 690		4 007	15.01
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720		720			
	Dettes fiscales et sociales	3 068		4 050		-982	-24.25
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	34 485		31 460		3 025	9.62
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	85 132		71 919		13 212	18.37

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

34 485 31 460

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	6
Evaluation des créances et des dettes	6
Disponibilités en Euros	6
Détail des charges à payer	7

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 85 131.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 21 150.00 Euros et dégageant un bénéfice de 10 187.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	18 300	18 300	
Taxe sur la valeur ajoutée	149	149	
TOTAL	18 449	18 449	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	720	720		
Impôts sur les bénéfices	18	18		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 050	3 050		
Groupe et associés	30 697	30 697		
TOTAL	34 485	34 485		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	30 697			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SASU 3 DSi	10.0000	100			100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détail des charges à payer

	Montant
Provision Honoraires comptables	720
Total	720

3DS Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin du Mourion,
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
831 054 598 RCS NIMES

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le *bénéfice* de l'exercice, soit **10 187,16 Euros** de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice : 10.187,16 Euros

1. Affectation au poste « autres réserves », 10.187,16 Euros

Conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 20.000 Euros, soit	200 Euros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 Euros, soit	0 Euros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 0 Euros, soit	0 Euros par titre

TROISIEME RESOLUTION

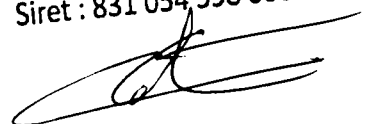
L'associée unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

CS

3DS INGENIERIE
29, Chemin du Mourion
30400 Villeneuve lès Avignon
Siret : 831 054 598 00014



3DS Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin du Mourion,
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
831 054 598 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 30 JUIN,
A 19 heures,

Au siège social à Villeneuve les Avignon,

La soussignée Carine SANTINI, associée unique de la société "**3DS Ingénierie**", SAS au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est 29 chemin du Mourion, 30 400 VILLENEUVE LES AVIGNON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 831 054 598,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente Directrice Générale de la société, Madame Carine SANTINI, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Ca

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le ***bénéfice*** de l'exercice, soit **10 187,16 €** de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice : 10.187,16 €

1. Affectation au poste « autres réserves », 10.187,16 €

Les dividendes distribués au titre des derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 20.000 €, soit 200 € par titre

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 €, soit 0 € par titre

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 0 €, soit 0 € par titre

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

3DS INGENIERIE
29, Chemin du Mourion
30400 Villeneuve lès Avignon
Siret : 831 054 598 00014



3DS Ingénierie
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 29 chemin du Mourion,
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
831 054 598 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le ***bénéfice*** de l'exercice, soit **10 187,16 Euros** de la façon suivante :

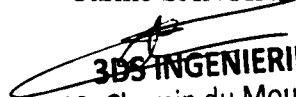
Bénéfice de l'exercice : 10.187,16 Euros

1. Affectation au poste « autres réserves », 10.187,16 Euros

Conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 20.000 Euros, soit	200 Euros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2021 : 0 Euros, soit	0 Euros par titre
Exercice clos le 31 décembre 2022 : 0 Euros, soit	0 Euros par titre

Certifié conforme
La Présidente
Carine SANTINI


3DS INGENIERIE
29, Chemin du Mourion
30400 Villeneuve lès Avignon
Siret : 831 054 598 00014